

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 4 avril 2019

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 21
excusés : 6 dont 4 procuration
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Budget Primitif 2019

3-2 Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire expose :

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au Budget Primitif 2019 et de l'évolution des bases, la Municipalité propose de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

Le Conseil Municipal :

- ↺ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↺ vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 7 mars 2019 ;
- ↺ vu les recettes et dépenses prévues au Budget Primitif 2019 ;
- ↺ à l'unanimité des voix ;
- décide de fixer les taux d'imposition de 2019 de la commune VILLAGE-NEUF comme suit :
 - ⇒ Taxe d'Habitation :20,47%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties10,16%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties41,98%

- constate que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases 2018 effectives (€)	Bases 2019 prévisionnelles (€)	Taux 2019	Produits 2019 (€)
Taxe d'Habitation	5 700 485 €	5 917 000 €	20,47%	1 211 210 €
Foncier Bâti	9 745 445 €	9 998 000 €	10,16%	1 015 797 €
Foncier Non Bâti	54 975 €	56 000 €	41,98%	23 509 €
			TOTAL	2 250 516 €

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 9 avril 2019

Le Maire :



Bernard TRITSCH
Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
A compter du 9 avril 2019

Village-Neuf, le 9 avril 2019



Le Maire :
Bernard TRITSCH

Bernard TRITSCH